

Procédure relative à la gestion des données à caractère personnel à compter de l'année universitaire 2025-2026

Les élèves inscrits à l'Institut polytechnique de Grenoble, désigné dans le document par Grenoble INP - UGA, sont soumis aux dispositions déclinées dans la procédure suivante relative à la gestion des données à caractère personnel.

- 1. Il est mis en œuvre à l'Institut polytechnique de Grenoble le traitement automatisé de données à caractère personnel sur APOGEE, dont l'objet est l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants de l'établissement.
- 2. Toute inscription à l'Institut polytechnique de Grenoble nécessite le recueil de données à caractère personnel qui font l'objet de traitements informatiques à différentes finalités.

Ces traitements, dont certains revêtent un caractère obligatoire et s'inscrivent majoritairement dans un dispositif légal et réglementaire, sont mis en œuvre sur la base légale de la mission d'intérêt public définie à l'article 6.1.e) du RGPD.

Il s'agit notamment de la gestion des inscriptions et des formations, des emplois du temps, de la médecine préventive, etc. Ces traitements ont été déclarés auprès de la CNIL. La mise en œuvre de ces traitements est opérée par des services internes, des services interuniversitaires mutualisés ou d'autres organismes légalement habilités à traiter les données personnelles.

- 3. Les données sont traitées confidentiellement par les services et personnes habilitées de l'établissement et sont conservées conformément aux durées réglementaires.
- 4. Certaines données traitées sont susceptibles d'être communiquées, sous réserve du recueil de l'accord préalable de l'étudiant, à des destinataires désignés dans le Formulaire relatif à la gestion des données à caractère personnel ainsi qu'aux arrêtés, chartes et règlements, actualisé à chaque nouvelle rentrée universitaire.
- 5. Les droits d'opposition, d'accès et de rectification, prévus aux articles 38, 39 et 40 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que par le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) paru au journal officiel de l'Union européenne et entré en vigueur le 25 mai 2018, s'exercent auprès du service scolarité de l'Institut polytechnique de Grenoble (scolarite@grenoble-inp.fr).

Textes réglementaires de référence :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
- Règlement européen sur la protection des données personnelles paru au journal officiel de l'Union européenne entré en application le 25 mai 2018
- Arrêté ministériel du 26 janvier 1995 portant création d'une application informatique nationale de gestion des enseignements et des étudiants — APOGEE
- Arrêté du 16 février 2012 modifié portant création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis »
- Décret 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes
- Décision de l'Amue du 27 mars 2013 portant modification d'une application informatique nationale de gestion des enseignements et des étudiants

.....



ANNEXE

PROTECTION DES DONNÉES A CARCTERE PERSONNEL

Identité et coordonnées du responsable de traitement des données à caractère personnel :

Institut polytechnique de Grenoble 46 avenue Félix Viallet - 38031 GRENOBLE Cedex 1 – France Tél. : +33 (0)4 76 57 45 00

ldentité et Coordonnées du Délégué à la protection des données à caractère personnel :

Délégué à la Protection des Données Bâtiment DSIM Domaine universitaire

31, rue des mathématiques - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Tél.: +33 (0)4 56 52 90 44 - E-mail: DPO@grenoble-inp.fr

Finalité et base légale :

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à la gestion administrative et pédagogique de la scolarité des élèves. La base légale de ce traitement est la mission d'intérêt publique.

Finalités secondaires :

Grenoble INP - UGA réalise également des enquêtes (la base légale de ce traitement étant le consentement des personnes concernées) ainsi que des traitements statistiques (la base légale de ces traitements étant l'intérêt légitime de l'établissement ou le respect d'une obligation légale, notamment dans le cadre de l'enquête ministérielle - SISE -).

Les destinataires des données à caractère personnel sont :

- la Direction Relations Entreprises, Formation, vie Etudiante (DREFE)
- les services scolarité des composantes de formation pour les cursus auprès desquelles l'inscription est réalisée
- la direction du Système d'Information pour donner accès à l'ensemble des services numériques
- le service juridique pour l'organisation des élections
- le service des sports
- le service en charge des enquêtes d'insertion professionnelle
- le service chargé de la gouvernance des données et d'aide à la décision

Les données sont également transmises à des organismes légitimes, interuniversitaires (Centre de santé, BU, Observatoire de la vie étudiante) ou externes (CROUS, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Enfin, elles sont susceptibles d'être communiquées, avec le consentement éclairé recueilli, aux organismes partenaires de la formation ou de la vie associative des élèves, désignés dans le Formulaire annuel relatif à la gestion des données à caractère personnel ainsi qu'aux arrêtés, chartes et règlements.

Durées de conservation :

Les données à caractère personnel sont conservées 3 ans à compter de la dernière inscription en base active, puis font l'objet d'un archivage selon les durées légales.

Transferts:

Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Union Européenne dans le cas où une mobilité étudiante serait réalisée dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne. Une information spécifique sera lors mise en œuvre, selon le pays choisi, de l'existence ou de l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission. En cas d'absence d'une décision d'adéquation, une communication sera assurée concernant les garanties mises en place pour encadrer le transfert des données par la Direction Relations Entreprises, Formation, vie Etudiante (DREFE).

Droits:

Les droits suivants sont applicables : droit d'accès aux données à caractère personnel ; droit de rectification ; droit à l'effacement de celles-ci, ou à la limitation du traitement, dans le respect des durées légales de conservation ; droit de s'opposer au traitement des données selon la finalité du traitement, et droit à la portabilité des données.

Concernant les traitements dont la base légale est le consentement (enquêtes par exemple), est opposable le droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Les droits peuvent être exercés en contactant scolarite@grenoble-inp.fr.

En cas de contestation légitime non satisfaite, il est possible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (voir cnil.fr)

▶ Exigence de fourniture de données à caractère personnel :

La fourniture des données figurant dans le présent formulaire étant nécessaire à la scolarité, elle revêt un caractère obligatoire.